

Vendredi 24 avril 2020

## **Covid-19 : les services de l'État restent pleinement mobilisés pour les personnes les plus démunies**

Suite aux mesures de confinement annoncées par le gouvernement au regard du contexte sanitaire actuel lié au coronavirus, les services de l'État poursuivent et confortent les actions conduites au bénéfice des personnes les plus en difficulté en lien avec le champ associatif du secteur social toujours très mobilisé et les collectivités territoriales.

Cette problématique concerne essentiellement la ville de Marseille. Les sous-préfets d'arrondissement sont pour leur part en charge du suivi de ce dossier sur chacun de leur territoire.

Les dispositifs renforcés concernent :

### **1- L'hébergement**

**Avant la crise, soit le 17/03/2020, 359 lits étaient occupés par le service PLUS.**

Au 24 avril 2020, soit 37 jours après le début du confinement, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) a capté dans le parc hôtelier **1 104 lits** (931 gérés directement par le SIAO et 173 mis à disposition de l'Unité d'Hébergement d'Urgence (UHU), **soit 745 lits supplémentaires (une augmentation de plus de 207 %)**.

L'objectif est double :

#### **➤ Desserrer les établissements d'urgence,**

Il s'est agi essentiellement de desserrer les contraintes pesant sur l'UHU La Madrague (284 places) afin de réduire le nombre de personnes hébergées dans des dortoirs, dont la taille est incompatible avec le risque sanitaire actuel. **173 résidents ont ainsi été transférés dans trois hôtels**, ce qui porte le nombre de résidents sur le site de La Madrague à 84, chiffre proche de l'objectif initial de 80.

**En complément, la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le GROUPE SOS Solidarités** se sont associés à la **Friche la Belle de Mai** pour l'hébergement de personnes sans-abri depuis le vendredi 10 avril. Fermée au public depuis le 12 mars, La Friche la Belle de Mai a rouvert

#### **CONTACT PRESSE**

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

exceptionnellement ses portes afin de mettre ses deux villas - habituellement dédiées à l'accueil d'artistes en résidence - à disposition du GROUPE SOS Solidarités. **30 personnes y sont hébergées** et confinées, disposant chacune de chambres individuelles, de cuisines et salles de bain entièrement équipées.

Pour sa part, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Forbin (283 places, dont 248 d'urgence) confine les personnes les plus fragiles et à risque 24h/24h (environ 50). L'établissement a par ailleurs étendu l'accueil de nuit à la journée, ce qui compense partiellement la fermeture des accueils de jour. Des moyens supplémentaires en personnel médico-social ont été accordés par l'État à l'établissement afin de renforcer le suivi et l'accompagnement du public.

## ➤ **Mettre à l'abri les personnes particulièrement vulnérables**

Celles-ci sont repérées par les maraudes et notamment par l'équipe Mars de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille. **310 propositions de prise en charge hôtelière** ont ainsi été faites aux divers acteurs ayant identifié des situations. Les recherches de places supplémentaires continuent et se diversifient.

**Ainsi, dès le 17 avril, l'État a conventionné avec l'association Habitat Alternatif Social (HAS) pour accueillir et accompagner le public à la rue, le plus en situation d'exclusion, sur un site disposant de 50 chambres pouvant accueillir des personnes seules ou des familles, les chambres disposant de 3 lits.**

**Par ailleurs l'Olympique de Marseille a mis à disposition de l'État les installations du centre de formation des jeunes de la Commanderie.** Ce sont ainsi **46 places** pouvant accueillir des femmes victimes de violence et leurs enfants, gérés par l'association SOS femmes des Bouches-du-Rhône, qui sont ouvertes sur ce site, s'ajoutant ainsi aux **193 places pour femmes victimes de violence déjà existantes.**

**Le département des Bouches-du-Rhône est, avec ceux d'Île-de-France, le département qui aura ouvert le plus grand nombre de places depuis le 17 mars, date de début du confinement.**

Pour autant, cette démarche se poursuit encore, et des contacts avancés sont en cours, notamment sur des sites de centres de vacances pour encore diversifier et élargir l'offre d'accueil, les besoins étant particulièrement importants.

## **2- Les Centres d'hébergements Spécialisés (CHS)**

L'accueil des personnes sans-abri atteintes du Covid-19 ne nécessitant pas une hospitalisation se fait au sein des Centres d'hébergement Spécialisés.

### **CONTACT PRESSE**

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)



**Un Centre d'Hébergement Spécialisé de 76 places** a ouvert à Marseille et peut accueillir les personnes, dans le strict respect des recommandations sanitaires du ministère de la Santé et des Solidarités. **Le protocole d'admission dans cette structure a été diffusé auprès de tous les acteurs du champ social.**

**Le deuxième centre d'hébergement, d'une capacité de 40 places qui devait ouvrir sur le site du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) d'Aix-en-Provence est neutralisé pour l'instant, dans l'attente d'informations plus précises sur la possibilité de la reprise des activités sportives dès le 11 mai. D'autres sites sont expertisés afin de parer à toute éventualité.**

### **3- Les campements**

Les échanges avec les collectivités territoriales et les associations se sont intensifiés en vue d'identifier les besoins des populations, notamment en termes d'accès aux denrées alimentaires, aux produits d'hygiène et d'accès à l'eau (cf point 4 infra).

Le renforcement des maraudes en personnel infirmier permet de surveiller les personnes les plus fragiles et de rappeler les gestes barrières à respecter.

### **4- L'aide alimentaire et l'accès à l'eau**

#### **4-1 – L'aide alimentaire :**

Sur Marseille, la structuration et la montée en puissance de l'aide alimentaire se poursuit.

La Banque Alimentaire distribue **90 tonnes de denrées par semaine** permettant une confection à domicile estimative de **200 000 repas**. Ce sont près de **30 % de denrées en plus** qui sont distribuées depuis le début du confinement.

La Banque Alimentaire assure son propre approvisionnement par des achats directs et des dons. Elle est ainsi le principal contributeur à la distribution de denrées alimentaires. À ce jour, **27 associations supplémentaires** ont été, pour le temps du confinement, habilitées à se servir à la Banque Alimentaire. S'ajoutant aux 125 associations déjà agréées recensées comme poursuivant leurs missions, ce sont donc désormais **plus de 150 structures** qui interviennent sur le champ de la

#### **CONTACT PRESSE**

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

distribution alimentaire auprès des personnes vivant, en particulier, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Afin de répondre à des besoins connexes dont la demande a très fortement crû ces dernières semaines, la Banque Alimentaire ajoute à ses produits alimentaires classiques, une distribution de produits d'hygiène et de couches, lait et aliments pour bébé.

S'agissant des personnes à la rue ou hébergées en hôtel, les distributions augmentent : **de 2300 repas par jour, nous passerons dès lundi prochain à 2500 repas pour répondre aux besoins.**

Dans les camps, squats et bidonvilles, les opérateurs ADDAP, AMPIL et Médecins du Monde assurent les distributions sur les sites répertoriés : en 10 jours ce sont près de **1 776 colis qui ont été distribués auxquels s'ajoutent 200 pains livrés par jour du lundi au vendredi grâce à un don.**

L'aide alimentaire est également assurée par la remise de chèques. **90 .000 chèques au bénéfice de 3.000 personnes ont déjà été distribués** par les opérateurs AMPIL, ADDAP, Secours populaire, Secours catholique et Médecins du Monde au bénéfice des sans-abri ou des personnes vivant dans les squats, camps et bidonvilles. L'ensemble du département a été couvert par cette distribution (Martigues, Aubagne, Gardanne, Miramas, Aix-en-Provence, Arles et Vitrolles, Marseille...). Une deuxième distribution de même ampleur s'organise pour maintenir une aide constante à ces populations dans les prochaines semaines.

**- En complément, le gouvernement a annoncé ce jeudi 23 avril un *Plan national d'urgence d'appui à l'aide alimentaire*, pour un montant de 39 millions d'euros, se décomposant en un soutien financier aux associations et à une aide alimentaire ciblée sur les territoires les plus en souffrance.**

- 1- 25 millions d'euros pour soutenir financièrement les associations intervenant dans le champ de l'aide alimentaire**

Les principaux acteurs associatifs très fortement impliqués depuis le début de la crise dans le département seront soutenus à ce titre.

- 2- 14 millions d'euros pour apporter une aide d'urgence aux territoires les plus en difficulté, dont 10 millions pour la France métropolitaine. Les Bouches-du-Rhône bénéficieront de cet appui et notamment les habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération marseillaise.**

## CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

Au niveau national, ce sont près de 2,9 millions de chèques d'urgence alimentaire qui seront distribués, pour près de 100 000 foyers ,

- Ces chèques seront utilisables dans les supermarchés et permettront l'achat de produits de première nécessité.
- Leur distribution sera coordonnée par les préfetures, avec l'appui des acteurs institutionnels et associatifs.

#### **4-2 Les autres aides financières mises en place par l'État**

Les foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) percevront **une aide de 150€, à laquelle s'ajoute 100€ supplémentaires par enfant à charge**. Par ailleurs, toutes les familles bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS bénéficieront d'une aide de 100€ par enfant à charge .

#### **4-3 L'accès à l'eau :**

Situation conforme à celle mentionnée dans notre communiqué du 17 avril.

#### **5 La réserve civique**

L'implication des bénévoles se maintient : de nouvelles personnes se manifestent chaque jour notamment par inscription sur la plateforme "[jeveuxaider.gouv.fr](https://jeveuxaider.gouv.fr)"

130 structures en demande de bénévoles y sont inscrites, et **672 bénévoles sont en mission**, essentiellement pour assurer la distribution des denrées et faire des courses pour les personnes isolées puis pour assurer une présence téléphonique auprès des isolés.